

Il ne garantit nullement qu'après le recensement de 1991 ou de 2001, les régions seront représentées comme nous le voudrions au gouvernement fédéral. Le projet de loi soulève bien entendu d'autres problèmes dont nous voulons parler dès maintenant. D'ailleurs, une fois que la mesure aura été adoptée, nous continuerons d'en parler aux commissions de révision des limites des circonscriptions électorales qui seront établies dans chaque province.

Je pense que tous les habitants du Canada reconnaissent que, même s'il s'agit d'un concept fondamental, la représentation proportionnelle ne peut pas être la seule considération pour déterminer la représentation dans un état fédéral. Nous savons que, pour avoir une fédération représentative, nous devons reconnaître le facteur régional et faire en sorte que toutes les régions du pays soient également représentées. Comme vous êtes vous-même originaire de l'Ouest, monsieur le Président, vous savez que l'on y dit souvent qu'il ne sert à rien de voter en Alberta après que les électeurs de l'Ontario et du Québec ont voté. Chaque fois qu'il y a des élections, les habitants de l'Ouest ont l'impression que tout s'est décidé en Ontario et au Québec et que l'avis de l'Ouest ne compte pas. Monsieur le Président, vous savez comme moi que ce n'est pas vrai. Ce sentiment est cependant à la base du mouvement séparatiste qui surgit de temps à autre dans l'Ouest. Ce sentiment d'isolement persiste et nous devrions faire quelque chose de plus efficace pour le contrer que ne le propose le projet de loi à l'étude.

Nous ne respectons pas toujours le principe fondamental de la représentation proportionnelle, mais il n'existe pas non plus de formule qui tienne compte de la structure régionale du Canada. Il devrait peut-être y en avoir une. Nous devrions peut-être dire que les provinces de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et les provinces des Prairies doivent avoir autant de représentants que l'Ontario. Il devrait peut-être y avoir un certain nombre de régions équilibrées pour empêcher que deux régions détiennent à elles seules la balance du pouvoir à la Chambre.

Bien des gens disent qu'une solution logique au problème de la représentation serait de diviser le Canada en cinq régions et d'attribuer à chacune le même nombre de représentants au Parlement, quelle que soit sa population. Pour défendre cette proposition, ces gens affirment que, bien souvent, la structure homogène d'une grande ville permet à un député de la représenter aussi bien, même s'il représente deux fois plus de gens, qu'un député d'une circonscription beaucoup plus grande dans une autre région. Je n'en dirai pas beaucoup plus long à ce sujet. Je voulais simplement exprimer les préoccupations de bon nombre d'habitants de l'Ouest au sujet de la représentation.

• (1140)

Selon moi, pendant les discussions au sujet du projet de loi et le débat à la Chambre des communes, nous avons soulevé presque tous les problèmes possibles reliés à la représentation. Je songe notamment au problème qui se pose pour ceux qui représentent une région très petite et ceux qui représentent une très grande région. Par exemple le député de Western Arctic (M. Nickerson) a parlé de tous les déplacements qu'il doit faire pour se rendre partout dans sa circonscription. C'est aussi le cas en Saskatchewan, pour le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley), par exemple, qui ne peut jamais

Représentation électorale—Loi

visiter toute sa circonscription quand il rentre chez lui pour la fin de semaine. Sa circonscription englobe environ le quart de la province. Dans de tels cas, il faut peut-être moins de gens, mais davantage de ressources pour permettre aux députés de bien représenter leur région.

Nous avons entendu dire qu'il est presque aussi difficile de représenter une circonscription hétérogène à Toronto qu'une circonscription du nord de la Saskatchewan. Ceux qui sont de cet avis devraient se rendre dans le nord de la Saskatchewan et ils verraient à quel point il est difficile de représenter une telle région. Dans la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake, on parle probablement trois ou quatre langues. On y parle le Chippewan, le cri, l'anglais et un peu le français. Ce n'est pas facile d'être le représentant de tous ces endroits. Comme le savent peut-être les députés, avec le nouveau découpage de la Saskatchewan, plus de la moitié de la province est représentée par une seule circonscription. Il se trouve que c'est la circonscription de Prince Albert. Bien que je connaisse très bien cette région, je sais aussi qu'un député aura beaucoup de mal à représenter tout seul plus de la moitié de la Saskatchewan.

On a aussi avancé la thèse du développement de la représentation régionale grâce à la réforme du Sénat. Mon parti est en faveur de la suppression du Sénat. C'est sa position de base. Toutefois, on a soutenu à la Chambre et dans d'autres endroits des thèses selon lesquelles il serait possible de conserver la représentation en fonction de la population mais d'avoir une représentation régionale pour le Sénat. Je ne pense pas que ce soit nécessairement le meilleur moyen de résoudre les problèmes d'isolement de l'Ouest ou des Maritimes, encore que ce soit peut-être une idée à ne pas écarter à l'avenir quand nous discuterons des meilleures procédures de représentation possibles à adopter.

En conclusion, si ce projet de loi était renvoyé au comité, on pourrait établir une formule à long terme tenant compte des exigences régionales. On pourrait peut-être envisager une méthode totalement différente de représentation par région. Nous pourrions peut-être ainsi déboucher sur un type de représentation pour l'an 2001 qui donnerait satisfaction aux régions du pays qui se sentent actuellement isolées en raison de leur manque de population.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires? Le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley).

M. Gormley: Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques remarques sur l'intervention du député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Je souhaite aussi le remercier d'avoir mentionné ma circonscription dans cette intervention. Je puis confirmer que, comme l'a dit le député, ma circonscription couvre le quart de la province de Saskatchewan, et c'est une circonscription de plus de 175,000 kilomètres carrés. La représentation d'une zone aussi vaste pose certainement des problèmes logistiques et pratiques. Je serais curieux de savoir ce que le député pense de l'idée de réaliser un équilibre entre les députés qui représentent de vastes circonscriptions et peut-être aussi les députés qui représentent des zones à forte population non pas tellement en augmentant le nombre des circonscriptions, mais en restructurant le système actuel. On pourrait donner aux députés des grandes circonscriptions à la fois un budget de voyage et un budget de services aux circonscriptions mieux